REGLEMENT DE L'OPERATION

"RGT 26 100 – UNE FIAT 500L A GAGNER»

ARTICLE 1

BLANCHE PORTE Civad S.A.S.U, 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise en France métropolitaine du le 01 décembre 2014 au 30 septembre 2015, un jeu gratuit et sans obligation d'achat appelé "RGT 26 100 – Une Fiat 500L à gagner » dont le prix sera attribué par un post-tirage effectué sous le contrôle de Maître Gobert, associé de la SCP N.E. Szypula, S. Gobert, Huissiers de Justice à Roubaix.

ARTICLE 2

Avant cette date, la société organisatrice n'est pas tenue de répondre aux questions concernant ce jeu, qu'il s'agisse d'explications sur son mécanisme, des résultats du tirage ou de toute autre question concernant cette opération.

ARTICLE 3

Cette opération est ouverte à toute personne majeure ayant reçu les bons de participation diffusés par Blanche Porte à l'exception des membres du personnel Blanche Porte et de leur famille

ARTICLE 4

La Blanche Porte met en jeu :

- 1 Fiat 500L Easy 0.9 TwinAir d'une valeur de 19 550 euros (tarif au 23/09/2014)

ARTICLE 5

Pour participer par courrier, il suffit de compléter son bon de participation et de renvoyer celuici à Blancheporte. Pour participer par téléphone ou par internet en commandant : la participation est automatiquement enregistrée au moment de la commande. Pour participer sans commander, il faut envoyer la participation à l'adresse suivante : <u>jeux-concours@blancheporte.fr</u>. Pour gagner, il faut que son bon de participation soit désigné gagnant par Maître Gobert au tirage au sort qui aura lieu après la clôture du jeu.

ARTICLE 6

Les destinataires de ce jeu peuvent participer par courrier, par téléphone, ou par Internet sur le site Blancheporte.fr ou en envoyant leur participation à l'adresse <u>jeux-concours@blancheporte.fr</u>.

ARTICLE 7

Le gagnant sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception. Il prendra possession de son lot dans les 3 mois qui suivent la clôture du jeu.

ARTICLE 8

Le gagnant autorise par avance Blanche Porte à utiliser ses nom, adresse et, sauf avis contraire, la reproduction de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle du seul fait de l'acceptation de son prix.

ARTICLE 9

Le simple fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application de celui-ci seront tranchées souverainement par la société organisatrice.

ARTICLE10

Blanche Porte se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'annuler ou de modifier le présent jeu si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11

Le nom du gagnant pourra être communiqué par Blanche Porte sur simple demande écrite trois mois après la clôture du jeu et ce, durant les 6 mois qui suivent (Timbres remboursés sur demande au tarif lent). Passé ce délai, Blanche Porte ne sera plus tenue de fournir ce nom.

ARTICLE 12

Ce règlement sera déposé chez Maître Gobert et adressé gratuitement par Blanche Porte à toute personne qui en fera la demande écrite accompagnée d'une enveloppe pour la réponse. Le demandeur devra préciser dans sa lettre qu'il désire recevoir le règlement de l'opération : « RGT 26 100 – Une Fiat 500L à gagner » (frais de timbre remboursés sur simple demande au tarif lent en vigueur).

ARTICLE 13

Conformément à la loi Informatique & Libertés du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant et d'opposition à leur traitement. Pour exercer ce dernier, vous pouvez écrire à Blancheporte, 59971 Tourcoing Cedex, en joignant la copie de votre pièce d'identité.